

## Visitez notre église



Dans notre bulletin municipal de septembre nous mettions en avant notre projet de permettre à un plus grand nombre de personnes de visiter cet édifice inscrit, par arrêté de Monsieur le Préfet de Région en date du 23 juillet 2003, sur l'inventaire des Monuments Historiques.

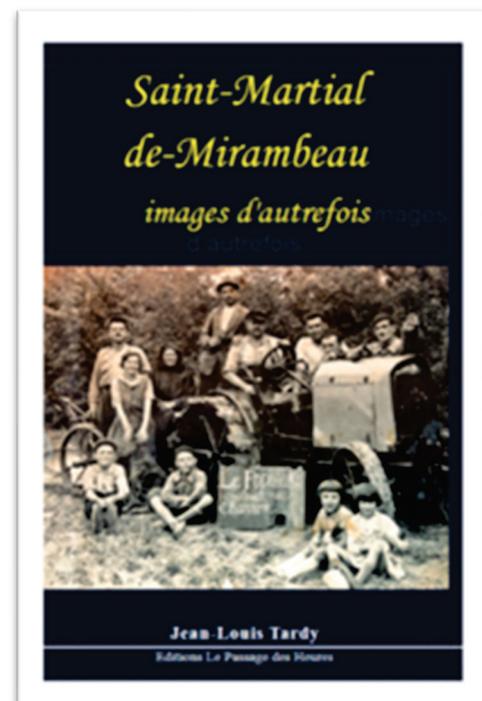
A l'initiative de Jean-Louis TARDY (06 15 86 28 54) récemment nommé relais de l'église de Saint Martial de Mirambeau, l'église sera ouverte tous les jours de 10 h à 17 h du 21 décembre au 31 décembre. Jean-Louis vous invite à participer à la mise en place d'une crèche le 18 décembre à 14 heures.

Une rencontre familiale et joyeuse avec les plus beaux chants de Noël sera proposée le samedi 28 décembre à 14 h 30 en présence du Père Victor, curé de la paroisse.

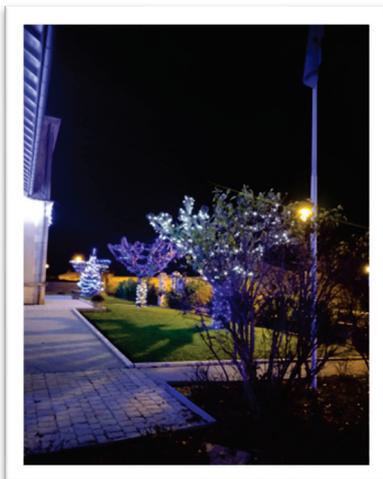
## Le livre sur la commune

**Une idée de cadeau pour les fêtes de fin d'année !!**

En vente au secrétariat de la Mairie au prix de 24 euros.



## Les vœux du maire



**Le Conseil Municipal a retenu la date du 11 janvier 2025 pour vous présenter ses vœux de nouvelle année.**

Une invitation vous sera adressée en début d'année



**Mariage d'Augustin-Ioan INDREI et  
Bianca-Emilia TOMITA  
Le 14 septembre 2024**



**Mariage de Mathieu TESSONNEAU  
et Nina COUTANTIN  
Le 21 septembre 2024**



**PACS de Benjamin JOLLIT  
et Mégane RAMILLON  
Le 8 novembre 2024**

# SUDOKU

Les jeux



1		2		5				
				1		2	7	9
7		4	3		2			8
8	4				3			5
	1	5	4		6	7	9	
6			1				4	2
9			6		8	4		1
5	3	8		4				
				2		3		7

	1	9	3			8		
		4	5	2	1		7	9
	6				9	3	2	
	7			4				8
3		8				2		7
9				1			3	
	8	7	9				5	
4	9		1	5	2	7		
		2			6	4	9	

## Les réponses aux jeux de notre bulletin N° 16



# SUDOKU

4	3	9	7	5	1	2	6	8
5	2	6	9	8	4	1	7	3
1	7	8	6	3	2	4	9	5
7	1	3	2	6	9	5	8	4
8	9	5	1	4	3	6	2	7
2	6	4	5	7	8	9	3	1
3	8	2	4	1	6	7	5	9
9	4	7	3	2	5	8	1	6
6	5	1	8	9	7	3	4	2

1	7	3	9	8	5	6	2	4
9	8	4	2	6	7	5	1	3
5	2	6	1	3	4	8	9	7
2	3	5	8	4	9	1	7	6
6	4	9	3	7	1	2	5	8
8	1	7	5	2	6	3	4	9
4	6	2	7	1	3	9	8	5
7	5	8	6	9	2	4	3	1
3	9	1	4	5	8	7	6	2

# Potimarron farcie poulet au curry

Recettes

## Ingrédients :

- Un joli potimarron
- 2 filets de poulet
- Une briquette de lait de coco 200 ml (ou crème semi-épaisse)
- Billes de mozzarella
- Gruyère râpé
- Curry, Sel, Poivre

- Couper les extrémités du potimarron et le mettre au four environ 40 minutes à 180 °
- Découper en cube les filets de poulet et les faire dorer à la poêle
- Ajouter hors du feu, le lait de coco saler, poivrer, saupoudrer de curry et mélanger bien.
- En sortant du four, couper le potimarron sur sa hauteur pour obtenir deux morceaux
- Creuser avec une cuillère à soupe sans percer chaque morceau
- Verser de la garniture de poulet curry coco dans chacun
- Déposer des billes de mozzarella et du gruyère râpé
- Mettre au four sur le mode grill 5 minutes afin de les gratiner



Bon appétit

## Gâteau Nuage

### Ingrédients :

- 3 œufs
- 260 g de yaourt grec
- 60 g de sucre
- 45 g de maïzena
- 1 cuillère à café de levure
- De l'extrait de vanille (ou jus de citron selon vos goûts)

- Dans un saladier mélanger, les jaunes d'œufs avec 1/3 du sucre, la levure, la maïzena, le yaourt grec et l'extrait de vanille
- Dans un autre saladier, monter les blancs en neige avec le reste du sucre et une pincée de sel
- Les incorporez délicatement au mélange précédent
- Verser le tout dans un moule à soufflé
- Enfourner environ 50 minutes à 170°C au bain marie
- Laisser refroidir dans le four éteint avant de le démouler et de le mettre au four.



Bon appétit

## LE SYMBAS

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne, appelé couramment SYMBAS, est une collectivité territoriale qui agit pour la gestion et la restauration des rivières ainsi que pour la préservation de la biodiversité.

Son territoire couvre 4 communautés de communes / d'agglomération, avec 113 communes dans les départements de Charente et de Charente-Maritime. Il concerne spécifiquement le bassin versant de la Seugne. Ce bassin comprend la Seugne, de sa source jusqu'à la confluence avec la Charente, mais également ses affluents tels que le Trèfle, la Maine, le Pharaon, le Médoc, la Soute et bien d'autres encore. Cela représente 600 km de cours d'eau principaux et secondaires qui le constituent.

### --- Garantir une gestion globale et cohérente ---

Le SYMBAS exerce la compétence GEMAPI, soit la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, issue de la loi MAPTAM de 2014. Les actions qu'il mène sont financées par des organismes publics (Agence de l'Eau, Département, ...) et les contribuables, par le biais d'un impôt nommé « taxe GEMAPI ».

Le SYMBAS intervient dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général pour réaliser des travaux de restauration de nos cours d'eau. En effet, l'ensemble des cours d'eau du bassin de la Seugne sont dits non-domaniaux et appartiennent ainsi à des propriétaires privés. Les actions du SYMBAS sont diverses. Elles consistent par exemple à poser des clôtures et créer des abreuvoirs pour limiter la divagation du bétail dans le cours d'eau. Il agit aussi pour diversifier l'écoulement de l'eau et les habitats aquatiques de nos rivières. Des buses ou autres obstacles peuvent être retirés lorsqu'ils n'ont pas de fonction et s'ils obstruent le libre écoulement de l'eau, la circulation des poissons ... D'autres actions consistent à restaurer des sources ou gérer des espèces exotiques envahissantes.

### --- Protéger les sites naturels et la biodiversité ---



Le SYMBAS porte aussi des actions de préservation de la faune et de la flore sur les cours d'eau et milieux naturels annexes (boisements humides, prairies humides ...) classés Natura 2000. Il s'agit de préserver cette richesse naturelle reconnue, mais pourtant menacée. Pour cela, les usagers et propriétaires sont sensibilisés aux bonnes pratiques de gestion, afin d'adapter les méthodes et périodes d'entretien des haies, des boisements, des prairies, etc. Des fonds européens et de l'Etat permettent également de mener des actions comme la conversion de terres cultivées en prairie, la restauration de zones humides, la plantation de haies, le développement de vieille forêt, ...

*Selon le rapport Planète vivante de WWF, 68% des populations de vertébrés (mammifères, poissons, oiseaux, reptiles, amphibiens) ont disparu entre 1970 et 2016, soit en moins de 50 ans et plus de 85% des zones humides ont été détruites. En 2019, selon EauFrance, 57% des cours d'eau français sont au moins qualifiés en état écologique moyen.*



Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le site internet [symbas.fr](http://symbas.fr) ou contacter l'équipe technique au 05 48 48 40 04 ou par mail à [secretariat@symbas.fr](mailto:secretariat@symbas.fr)

## L'élagage, un véritable enjeu pour l'acheminement d'électricité !

### Nos conseils

Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes : 3 mètres.

Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.



### La sécurité, une priorité !

 Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une Déclaration de projet de Travaux et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux. Dans certains cas, Enedis peut intervenir par mesure de sécurité.

- ✘ Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé
- ✘ Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes
- ✘ Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne
- ✘ Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne

Si un arbre menace une ligne, prévenez le service dépannage d'Enedis au **09 726 750 17**.

En cas de doute, rendez-vous sur [enedis.fr](https://enedis.fr)

## Aides de l'État

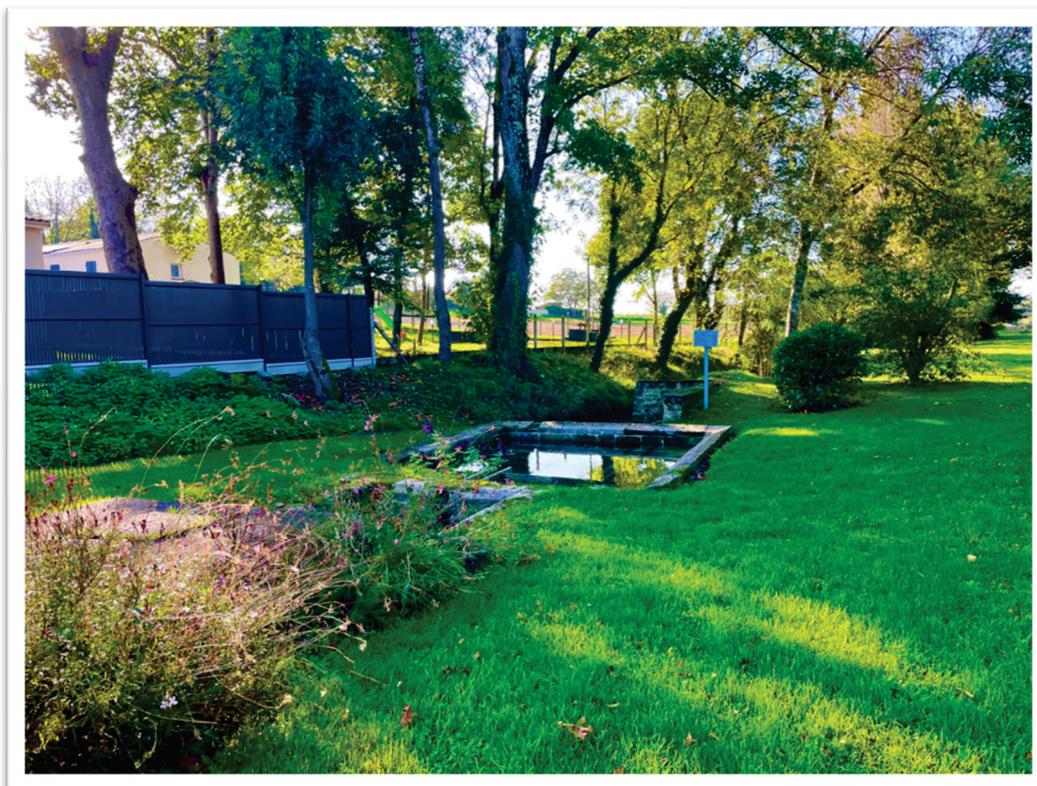
- Bonus écologique « VAE » (vélo à assistance électrique : il concerne l'achat **d'un vélo électrique neuf ou d'occasion**. Le bonus est maintenu à 400 € maximum par vélo et accordé sous conditions de ressources.
- Bonus écologique « vélo cargo » : il concerne l'achat d'un vélo cargo, d'une remorque électrique pour vélo ou d'un vélo adapté aux situations de handicap. Il est attribué sous conditions de ressources : l'aide maximum est de 2 000 € ; pour une personne morale, l'aide est de 1 000 €.



### Récapitulatif des aides à l'achat d'un vélo

Tableau - Montants du bonus vélo

	Particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 7 100 € ou en situation de handicap	Particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 15 400 €	Personne morale (société, association, collectivité)
Vélo classique	Aide de 150 € maximum		
Vélo à assistance électrique	Aide de 400 € maximum	Aide de 300 € maximum	
Vélo électrique pliant, cargo, allongé, adapté à une situation de handicap	Aide de 2 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum
Vélo traditionnel pliant, cargo, allongé, adapté à une situation de handicap	Aide de 2 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum
Remorque électrique	Aide de 2 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum



<p><b>15</b> SAMU</p> <p><small>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.</small></p>	<p><b>17</b> POLICE SECOURS</p> <p><small>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.</small></p>	<p><b>18</b> SAPEURS-POMPIERS</p> <p><small>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.</small></p>
---	---	--



**PHARMACIE BOLIK – Mirambeau : 05 46 49 60 18**

**VÉTÉRINAIRE - Mirambeau : 05 46 49 61 81**

**AEM - Service d'Aide à domicile : 05 46 49 70 16**

**ADMR - Service à la personne : 05 46 49 88 11**

**MSA : 05 46 97 50 50 CPAM : 0811 703 646**

**CAF : 0810 251 710**

**ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ : 07 85 07 01 59**

**MISSION LOCALE - Mirambeau 05 46 49 05 43**

**SECOURS CATHOLIQUE - Mirambeau 07 48 15 41 62**

**REGIE DES EAUX**

SAUR : 09 71 07 85 19 ou 05 46 49 63 92

RESE : 05 46 49 42 56

**DÉCHETTERIE de GUITINIÈRES 05.46.48.32.81**



**Heures d'ouverture : 9h-12h30 14h-17h30 du lundi au samedi**



*Horaires mairie : mardi mercredi jeudi : 10h-13h vendredi : 14h-17h tel : 05 46 49 67 40*

*Adresse mail mairie => [mairie@saintmartialdemirambeau.fr](mailto:mairie@saintmartialdemirambeau.fr)*

*Adresse mail Maire => [br.maire@saintmartialdemirambeau.fr](mailto:br.maire@saintmartialdemirambeau.fr)*